

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE VEYNES**



**Compte Rendu
Conseil municipal du 17 février 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 17 février 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Aucun membre du public ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

René MOREAU rappelle les dispositions prises par la Ministre de l'éducation nationale quant au secteur des zones d'éducation prioritaire, ce qui a fait l'objet d'une motion lors du dernier Conseil Municipal.

Suite à un courrier adressé par le Maire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) demandant des éclaircissements sur les raisons de cette sortie de ZEP et les mesures compensatoires envisagées, le Maire a été destinataire d'une réponse du DASEN du 05/01/15 : ce dernier indique avoir réuni un groupe de travail sur l'académie avec les représentants de parents d'élèves et des enseignants ; puis en décembre 14, un groupe de travail s'est réuni au niveau départemental. La rentrée scolaire 2015 sera accompagnée : le collège continuera à bénéficier d'une allocation progressive de moyens. Pour les écoles, les services de l'Education nationale s'engagent à un accompagnement attentif des écoles où les indicateurs sont les plus défavorables et allocation compensatoire allouée aux enseignants exerçant en ZEP sera maintenue jusqu'à 2018. Si les indicateurs font apparaître des difficultés sociales sur les écoles de Veynes, il faudra veiller à ce que les engagements soient respectés.

Marie-Christine Mouraret : avez-vous des précisions sur les indicateurs dont il est fait état ?

René Moreau : je suis dans l'attente d'un rendez-vous pour en savoir davantage.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe les conseillers municipaux de deux marchés de maîtrise d'oeuvre attribués récemment :

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'avenue Cdt Dumont (3ème tranche) et de la route de Gap

La commune a lancé une consultation pour ce marché, selon une procédure adaptée. Elle a été destinataire de 15 offres, étudiées par la commission des marchés réunie le 22 janvier 2015. L'offre présentée par le groupement composé du bureau INTERVIA Etudes et ARCADI (paysagiste) a été classée 1ère. Le montant du marché se porte à 57 100,00 € HT, soit 2,86 % du montant estimé des travaux (2 000 000 € HT).

Il est précisé qu'une mission complémentaire a été demandée à ce bureau d'études pour intervenir les réseaux humides sur le RD994, dans sa portion comprise entre la Madeleine et l'entrée dans l'agglomération, afin de suivre les travaux du département.

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un parc de stationnement couvert

La commune a lancé une consultation pour ce marché, selon une procédure adaptée. Elle a été destinataire de 14 offres, étudiées par la commission des marchés réunie le 22 janvier 2015. L'offre présentée par le groupement composé de PERRINE Urbanisme Architecture, urbA.M.O, COBALP, Patrick MILLET, AEV et CET a été classée 1ère. Le montant du marché se porte à 95 040,00 € HT, soit 7,20 % du montant estimé des travaux (1 320 000 € HT).

Le Maire passe à l'ordre du jour et donne la parole à Madame Fabienne DARINI, Adjointe à la Culture, au Sport et au Tourisme.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Demande de labellisation de la commémoration du centenaire de la 1ère Guerre mondiale

Madame DARINI rappelle aux conseillers municipaux que les actions mises en oeuvre en 2014 à l'occasion de la commémoration de la Première Guerre Mondiale ont été labellisées par la mission Centenaire 14-18. Elle propose d'organiser d'autres actions pour commémorer ce centenaire en 2015 et de demander la labellisation de celles-ci, à la fois pour bénéficier de la communication faite par la mission Centenaire 14-18, et, le cas échéant, se voir attribuer une aide financière.

René MOREAU : les spectacles et conférences donnés l'an passé à Veynes à cette occasion ont été de qualité, très suivis, appréciés et produits au-delà de Veynes. Tous les acteurs ayant participé à cette action peuvent être remerciés et je suis sûr qu'ils offriront un programme de qualité en 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Action culturelle 2015 de la bibliothèque municipale : demande subvention

Madame DARINI rappelle que la bibliothèque municipale propose, depuis quelques années, une action culturelle. Pour 2015, la bibliothèque propose des manifestations au tour du thème « Autour des goûts et des couleurs », qui auront lieu entre le 17 octobre et le 15 novembre 2015. Le coût global de cette action se porte à 1360,50 € TTC et il est proposé de solliciter le Département pour obtenir une aide financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et le collège François Mitterrand

Madame DARINI rappelle que diverses convention de partenariat ont d'ores et déjà été signées par la bibliothèque municipale avec les écoles, le LEP, la commune de la Faurie, l'EHPAD Ouleta.. Il est proposé de signer une convention de partenariat avec le collègue, convention ayant pour objet d'organiser les accueils de classes et le prêt d'ouvrages.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME TRAVAUX CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme.

Prescription de révision du PLU

Madame SAUDEMONT informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une nouvelle délibération portant prescription de la révision du PLU. Elle fait état des objectifs de la révision du PLU (rendre le PLU compatible avec le ScoT de l'aire gapençaise, maîtriser le développement urbain, développer les activités économiques, renforcer le niveau d'équipements et de services publics, prendre en compte les plans d'exposition aux risques applicables sur le territoire communal, mettre en valeur les paysages et valoriser la trame verte et bleue). Elle précise également les modalités de concertation qui seront mises en oeuvre.

Une délibération avait déjà été prise en mai dernier et est devenue exécutoire. Il est préférable de délibérer de nouveau car il convient d'être beaucoup plus précis. Les ordonnances et lois encadrant et / ou s'imposant à la révision du PLU sont clairement citées.

Une commission extra municipale sera constituée après un appel à candidats qui sera diffusé par le biais du bulletin municipal.

Marie-Christine Mouraret : on est toujours sur une révision du PLU et non une simple modification ?

René Moreau : la commune a peu de choix car notre document d'urbanisme doit être compatible avec le ScoT de l'aire gapençaise, au risque de voir appliquer des règles qui seraient catastrophiques pour la commune.

Bernadette Saudemont : j'ai en mémoire la nécessité de mettre notre document d'urbanisme en conformité pour le 01/01/17.

René Moreau : concernant la concertation, il y aura des réunions publiques sur cette révision du PLU.

Marie-Christine Mouraret : pour l'appel à candidats, existe-t-il des critères particuliers afin d'éviter que certains propriétaires fonciers importants soient juge et partie et aient des intérêts particuliers à défendre plutôt qu'être guidés par l'intérêt général ?

Bernadette Saudemont : on en a discuté tout à l'heure et j'ai demandé au bureau d'études de me proposer quelques critères.

René Moreau : il s'agit d'un simple avis et même un propriétaire foncier peut s'exprimer, sans pour autant que ses demandes ou propositions soient retenues.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Claudette MARSEILLE, Françoise TOIRON, Michel GAIGNAIRE, Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES s'abstenant.

Intégration d'une voie du lieu-dit Barelle dans le domaine public communal

Madame SAUDEMONT rappelle la délibération du 18 décembre dernier concernant l'acquisition gratuite de deux parcelles constituant une voie de desserte au lieu-dit Barelle et leur classement

dans le domaine public communal. Il convient de prendre une nouvelle délibération et de préciser l'estimation faite par France Domaines de ces deux biens.

Compte tenu de la modique valeur de ces parcelles, et de l'intérêt que revêt leur classement dans le domaine public, il convient d'autoriser l'acquisition de ces deux parcelles à titre gratuit, ainsi que leur classement ensuite dans le domaine public communal.

Michel Gaignaire : une délibération de février 2014 prévoyait 11 rues à transférer dans le domaine public communal. Le travail se poursuit-il ?

Bernadette Saudemont : on y travaille, une réunion en interne est prévue le 11/03/15. On fera le tri entre celles qui sont faciles à transférer et classer, et celles qui prendront plus de temps. Le travail sera mené rue par rue.

René Moreau : on y travaille, et on a d'autres voies privées concernées et non mentionnées dans la délibération de février 2014, à intégrer également dans la réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de vidéoprotection : demandes de subventions

Monsieur AUBERT présente le projet de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune, projet décomposé en une tranche ferme et des tranches conditionnelles, selon les lieux d'implantation. Il est proposé au Conseil municipal de décider de mettre en place le dispositif de vidéo protection en ce qui concerne la tranche ferme (trois entrées de ville, carrefour entre le boulevard Gambetta, l'avenue des martyrs et l'avenue Cdt Dumont, ainsi qu'une caméra dite « nomade ») et d'autoriser le Maire à présenter les demandes de subventions à l'Etat et au Département.

Marie-Christine Mouraret : on a déjà eu un débat au précédent conseil là dessus. La somme à engager est énorme, et ne comprend ici que l'investissement et non la maintenance j'imagine. L'Etat retire des gendarmes mais subventionne des caméras. Que fait on pour les jeunes ? La MJC ?

René Moreau : la demande de subvention doit porter sur un projet global. Il n'y aura que la tranche ferme de réalisée, environ 100000 € HT a priori. Il ne s'agit pas de se protéger du jeune veinois qui ne saurait que faire de ses après-midi mais se protéger d'une délinquance extérieure, qui devient quasiment professionnelle. Il est évident que nous allons organiser une table ronde avec certaines personnes pour savoir ce que l'on peut faire pour les jeunes de 13 à 18 ans. Mais la vidéoprotection prévue ne vient pas nous protéger des jeunes de Veynes. Dans les affaires de cambriolages perpétrés sur Veynes, il n'y a pas de jeunes de Veynes impliqués ; que des jeunes de Veynes détériorent des biens publics, on le sait, mais ce ne sont pas des malfaiteurs ou cambrioleurs. Comme d'autres villes le font, même des plus petites comme La Roche des Arnauds, le but est de se protéger de l'extérieur.

Marie-Christine Mouraret : cela permet à l'Etat de réduire ses effectifs, mais il n'y a rien de mieux qu'un ilotier. La caméra n'assure pas la sécurité des veinois. Le siège de Charlie hebdo comportait des caméras et cela n'a pas empêché le drame qui s'est produit.

René Moreau : la délibération présentée permet uniquement la tranche ferme. Pour les autres lieux, le conseil municipal sera saisi de nouveau.

Bernadette Saudemont : moi-même, j'étais contre ce projet au départ, mais de vidéosurveillance, nous sommes venus vers une vidéoprotection. Je suis contre les tranches conditionnelles présentées et je suis d'accord avec Monsieur Moreau de prévenir la délinquance plutôt par une prise en compte des jeunes.

Franck Gatounes : combien va coûter la maintenance ?

René Moreau : nous vous répondrons quand nous aurons une offre de matériel, accompagnée d'une

offre de maintenance ; la décision sera prise sur les 2 montants.

Franck Gatounes : cela ne remplacera jamais un animateur de rue qui a l'avantage de faire du lien social.

René Moreau : vous me direz comment un animateur de rue fera pour empêcher un cambriolage en pleine nuit.

Franck Gatounes : cela n'est pas de la compétence de l'animateur de rue, qui n'est pas là pour faire ce genre d'intervention.

René Moreau : lors du CISPD, j'ai demandé un 2ème animateur de rue pour le territoire, trop large aujourd'hui pour un seul personnel. Il y a une différence entre une vidéoprotection contre une menace venant de l'extérieur et le travail à mener pour les jeunes de notre territoire.

La délibération est adoptée à la majorité, Claudette MARSEILLE, Françoise TOIRON, Michel GAIGNAIRE s'abstenant et Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES votant CONTRE.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Instauration d'un plafond au loyer applicable au restaurant l'Ilôt

Monsieur MOREAU rappelle la délibération du 18 décembre 2014, qu'il convient de modifier.

Il rappelle que la commune et le gérant du bâtiment de restauration du plan d'eau sont liés par un bail commercial. Ce document prévoit le versement d'un loyer à la commune fixé à 10 % du chiffres d'affaires de l'exploitant, avec application d'un loyer plancher. A la demande du gérant, et compte tenu de la nature de son activité et de l'état du bâtiment loué, il est proposé d'instaurer un loyer plafond, fixé à 12 000 € par an, applicable à compter de 2015, puis révisable à compter de 2016.

Franck Gatounes : la dernière fois, on avait évoqué le fait que c'était rétroactif, d'où notre abstention. Là, on n'en parle plus. Pourquoi une délibération sur le même sujet ?

Jean-Paul Artigues : parce qu'on ne parle plus de 2013 et 2014.

Franck Gatounes : on avait attiré votre attention sur le fait que c'était rétroactif et vous l'avez maintenu. Pourquoi aujourd'hui y revenir ?

René Moreau : la Préfecture n'a pas accepté cette rétroactivité, d'où cette modification.

Claudette Marseille : la révision du loyer se fait sur quelle base ?

René Moreau : sur l'Indice du Coût de la Construction.

La délibération est adoptée à l'unanimité Marie-Christine Mouraret et Franck Gatounes s'abstenant.

Le Maire donne la parole à Marc VENTRE concernant l'agence départementale de développement économique et touristique.

Marc Ventre : Cette nouvelle agence regroupe le CDT 05 et HAD notamment, la décision a été prise par le Département en fin d'année dernière.

Parmi les adhérents figurent le Département, les Communautés de communes, les OT, diverses agences, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

La gouvernance de cette agence devait être mise en place.

Le Président de droit est le Président du CG 05 (Michel ROY aujourd'hui), et il existe 2 organes :

- Le conseil de surveillance et d'orientation composé de 28 membres dont 5 représentent les Communautés de communes.
J'avais été désigné pour représenter la CCBD, j'étais candidat et ai été élu, nous sommes 5 élus : Henriette Martinez, Pierre Vollaire, Alain Fardella, Bénédicte Ferrotin et moi-même.
Le directeur de l'agence est Yvan Chaix, du devoluy.
- Le directoire : 5 membres dont 1 représente les Communautés de communes et Marc Ventre a été élu membre de ce directoire.

Je n'en tire aucune gloire personnelle mais Veynes et le Buëch Dévoluy vont être représentés dans cette instance qui va avoir une incidence assez grande sur l'image du département, et sur son développement économique et touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.